

COLLEGE JEANNE D'ARC

Argentan / Orne

Section Sportive SCOLAIRE CANOE-KAYAK



Rentrée scolaire 2022 / 2023

10 rue du Collège

61200 ARGENTAN

Tel : 0233122630 Fax : 0233122631

Email : JA.ARGENTAN@wanadoo.fr

Etablissement sous contrat avec l'état habilité à percevoir les bourses nationales et départementales

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
CANOE-KAYAK

Régime :

- ❖ Externat / Demi-pension / Internat

L'environnement :

- ❖ Un cadre spacieux et agréable en centre-ville.
- ❖ Un internat où les jeunes peuvent travailler au calme bien encadrés.
- ❖ Des locaux bien adaptés, et bien équipés.
- ❖ Des équipements sportifs notamment une salle de musculation, un foyer socio-culturel.
- ❖ Des salles multimédia, un pôle scientifique, un CDI
- ❖ Des échanges linguistiques

Résultats obtenus :

Depuis 117 ans la section a obtenu 9 titres de champion d'académie, 2 titres de vice-champion d'académie et deux 3^{ème} place. En mars 2019 elle termine 3^{ème} (pas de chts en 2020 et en 2022 du fait de la pandémie). Souvent classée dans le top 5 au niveau national, elle termine vice-championne de France en 2010 dans la catégorie excellence. Des anciens élèves de la section montent régulièrement sur des podiums nationaux ou internationaux.

Pour intégrer la Section Sportive, remplir et retourner le coupon ci-dessous au collège.

Nom :

Prénom :

Responsable(s) de l'élève :

Adresse :

Téléphone :

- Est intéressé(e) par la section sportive de canoë-kayak
- Souhaite obtenir des renseignements complémentaires

Classe actuelle :

Etablissement scolaire fréquenté :

Les objectifs de la Section Sportive de Canoë-Kayak :

- Offrir la possibilité à des jeunes qui rentrent en 5^{ème} ou 4^{ème} et qui ne trouvent pas de Section Sportive correspondante dans le département de développer dans le cadre scolaire la pratique de cette activité.
- Leur permettre d'atteindre un niveau régional en descente ou en slalom.
- S'ils en ont le potentiel, leur donner la possibilité d'intégrer des structures sportives de haut-niveau tels les pôles espoirs après la classe de 3^{ème}.
- Sous certaines conditions bien définies (contrat), envisager pour des jeunes qui auraient le profil sportif et qui seraient décidés à réussir, de bénéficier de cet environnement pour remédier à des difficultés scolaires.



Fonctionnement :

- Les élèves du collège ont à partir de la classe de 5^{ème}, 3 heures d'EPS obligatoires.
- Ils ont également 3 heures le mercredi d'activités dans le cadre de l'Association Sportive qui sont obligatoires pour les élèves de la Section Sportive.
- Les élèves de 5^{ème} membres de la section sportive sont la première année regroupés ensemble 3 heures par semaine pour la pratique du canoë-kayak.
- Des entraînements sur l'Orne à Argentan, mais aussi des sorties sur toutes les rivières de la région, et la participation aux compétitions scolaires.

L'accompagnement de l'élève :

Chaque élève fait l'objet d'une prise en charge par un responsable de cycle et par le Professeur Principal de sa classe, mais il y a également un suivi particulier réalisé par le Professeur EPS responsable de la Section Sportive, à différents niveaux : scolaire, sportif, et médical.

Les différents partenaires :

- Le Conseil Général de l'Orne
- La ville d'Argentan
- Le Comité Départemental de Canoë-Kayak
- Les clubs Ornais

Ce projet bénéficie également de l'agrément du Comité Régional de Normandie de Canoë-Kayak.

